

## Procès-verbal du conseil municipal de Rosières du vendredi 17 Février 2023 à 20 H

**Présents** : Mme Fanny Sabatier, M. Georges Barrier, Mme Roselyne Bonhomme, M. Eric Ceyte, M. Jean Bernard Civet, Mme Josette Faure, Mme Catherine Gardes, Mme Marie-Hélène Julien, M. Guy Marec, M. Denis Martel, Mme Marie-Bernadette Mathias, Mme Améline Pichon, Mme Sandra Rouvier, Mme Louissette Valour et M. François Vérots

**Absents représentés** : M. Roland Gérenton donne pouvoir à M. Georges Barrier, M. Jean Louis Gonnard donne pouvoir à Mme Fanny Sabatier, et Mme Valérie Maleysson donne pouvoir à Mme Roselyne Bonhomme ;

**Absent excusé non représenté**: M. Serge Gidon

Secrétaire de séance : Mme Améline Pichon

Le quorum est atteint : 15 membres présents, 3 membres représentés et 1 membre non représenté.

Le procès verbal du conseil municipal du 09/12/2022 est approuvé à l'unanimité par l'assemblée.

### **Finances**

- Demande de subvention Région AURA : aire d'accueil touristique

Le projet d'aire d'accueil touristique fait l'objet de plusieurs sources de financement.

Madame le maire rappelle les différentes subventions déjà obtenues pour ce projet:

- Subvention DETR 2022 environ 29 %
- subvention départementale 20 %

La subvention de la Région AURA est sollicitée pour ce projet pour environ 31% du montant global.

Le plan de financement est le suivant :

|                                     |                   |
|-------------------------------------|-------------------|
| DETR                                | 138 025.00€ H.T.  |
| Région AURA                         | 150 187. 00€ H.T. |
| Département Haute-Loire             | 94 634.00 H.T.    |
| Autofinancement Commune de Rosières | 94 634.00 H.T     |
| Montant total de l'opération        | 477 480.00€ H.T.  |

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité.*

- Demande de subvention Région AURA : aménagements paysagers

Le projet d'aménagements paysagers en cours de réalisation peut se voir attribuer un total de 40 % de subvention si l'on prend en compte la subvention régionale pour laquelle Mme le Maire demande l'accord du conseil. Le montant du projet est de 19 315,61€. Montant de subvention demandé : 7726.00€.

*Le conseil approuve à l'unanimité.*

- Vote des quarts / section investissement

Afin de permettre la continuité des affaires communales, la loi prévoit la possibilité d'engager niveau investissement un quart des dépenses d'investissement de l'année précédente jusqu'au vote du budget.

*Le conseil municipal vote à l'unanimité les quarts de la section d'investissement.*

**Foncier**

- Rachat d'immeuble à l'Établissement Public Foncier d'Auvergne

Madame le Maire rappelle que pour effectuer la démolition de l'unité d'habitation du 20 place de l'église afin d'engager l'opération de renouvellement urbain et paysager du centre historique, il est nécessaire que la commune soit officiellement propriétaire du bien. Le rachat de ce bien a été effectué par l'intermédiaire de l'organisme d'Établissement Public Foncier d'Auvergne. Le vote du conseil de ce jour permet l'officialisation du transfert de propriété à la mairie et donc de débiter la démolition. Pour rappel le coût de l'achat est de 58 964,85€ comprenant TVA et frais.

*Le conseil municipal approuve à l'unanimité.*

- Demande d'acquisition d'un bien de section – « Blanlhac »

Le 03 Août 2021, M. Jean Louis GONNARD a exprimé sa volonté d'acquérir une partie du bien de section 96 situé à « Lachaud de Blanlhac » pour 338m<sup>2</sup>. Cette acquisition lui permettra de matérialiser l'accès de sa parcelle (maison) depuis la route départementale. Ce chemin a fait l'objet d'un aménagement paysager accordé par l'ancienne mandature.

Monsieur Jean-Bernard Civet intervient afin de rappeler au Conseil qu'il se prononce sur l'opportunité de la vente d'un bien de section et non sur la consultation des électeurs de la section et ce conformément à l'article L2411-16. Il précise que la vente d'un bien de section constitue un appauvrissement du patrimoine de la section. Il précise également que ce bien ne pose pas actuellement de problème d'utilisation (droit d'usage), que plusieurs autres riverains sont dans le même cas et qu'ainsi beaucoup d'autres demandes pourraient suivre et provoquer le morcellement de la section. Pour M. CIVET la demande ne repose pas sur une justification réelle et l'aspect paysagé des lieux risque d'être transformé.

Le Conseil Municipal doit se soucier prioritairement de l'intérêt général et ne considérer les demandes individuelles que si celles-ci ne contreviennent pas aux intérêts des membres de la section.

Lors de cet exposé, M. Denis MARTEL intervient en rappelant que cette acquisition ne concerne que le chemin d'accès et que le demandeur l'utilise déjà. Il n'en changerait pas l'usage. Il est également à constater des problèmes liés au stationnement sur le bien de section lors d'animations du village.

Mme Louissette Valour s'interroge sur le prix de vente fixé.

Mme Le Maire rappelle que c'est le prix de vente pratiqué depuis de nombreuses années et que par équité il serait normal de proposer le même.

Madame Josette DARNE précise que visiblement cette parcelle est un délaissé qui sert de parking à tout le monde.

La cession de ce bien sera soumis au vote des membres de la section pour un prix de vente de 2€/m<sup>2</sup>.

Le conseil municipal approuve à la majorité la vente de cette partie de bien de section (13 pour; un contre M. Jean-Bernard CIVET / et 3 Abstentions M. Guy MAREC, Mme Sandra ROUVIER et M. François VÉROTS).

Monsieur Jean-Louis GONNARD, conseiller municipal, intéressé à l'affaire citée en objet, absent excusé avec procuration à Madame Fanny SABATIER, Maire, s'abstient de prendre part au vote de l'assemblée délibérante (17 votants).

## **Equipements**

- Installation Photovoltaïque Centre Technique Municipal

La centrale photovoltaïque actuelle de production d'énergie fixée sur le toit du centre technique municipal est défectueuse, ce qui engendre une perte de production estimée entre 30 et 40 %. Les panneaux et onduleurs datent de 2009. Le contrat de rachat d'électricité prévoit un tarif de revente entre 60 et 70 centimes pour une durée d'encre 8 ans avant renégociation.

Afin de pouvoir bénéficier pleinement de ce contrat qui générerait d'importantes recettes de fonctionnement, un diagnostic de l'installation a été réalisé par l'APAVE en décembre 2022.

Une toute nouvelle installation sera nécessaire (panneaux et onduleurs n'étant plus à la vente), seule la structure porteuse sera conservée. Une consultation sous forme de marché public à procédure adaptée sera lancée.

*Le conseil approuve à l'unanimité le projet.*

- Travaux d'éclairage public remplacement candélabres et lanternes avenue de la Gare + lotissement la Girine

Un changement de candélabres et de lanternes est nécessaire au lotissement la Girine et à l'avenue de la Gare, un lampadaire sera changé sur chaque zone par le Syndicat Départemental d'Energies. Le coût total du projet est de 2149,75€ pour les deux avec un reste à charge pour la commune de 50% soit 1128,37€.

*Le conseil approuve à l'unanimité cette dépense.*

## **Communauté d'agglomération**

- Projet de Charte de gouvernance

Afin de régulariser l'obligation pour la CAPEV de mettre en œuvre une charte de gouvernance, la communauté d'Agglomération soumet un texte qui reprend les grandes lignes de son organisation actuelle.

Mme Marie-Bernadette MATHIAS et M. Jean Bernard CIVET considèrent cette charte trop édulcorée.

M. Jean Bernard CIVET considère que la parité homme-femme devrait y être énoncée.

Mme le Maire précise que la parité est respectée à la CAPEV.

Pour rappel, la commune de Rosières est représentée dans deux commissions :

- Commission Aménagement, habitat et ruralité, action sociale et territoriale économie et habitat.
- Commission Economie

*Le conseil approuve à la majorité la charte de Gouvernance avec 14 voix pour et 4 abstentions : M. Jean Bernard Civet, Mme Marie-Hélène Julien, Mme Marie-Bernadette Mathias et M. François Vérots.*

## Informations diverses

Dans le cadre des interventions « Nature » de Marine SCHMITT pour les écoles et l'ALSH, Madame le Maire soumet le projet d'aménagements dans le terrain de l'ALSH pour l'observation des oiseaux composés de nichoirs, d'une mare, de grillages et zones de jachère. François VEROTS précise que l'APEV réalisera ces aménagements.

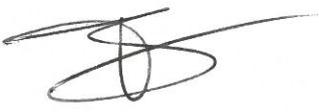
Madame le Maire évoque le concours artistique international « ECHO » piloté par le Pays d'Art et d'Histoire de l'Agglo. Une œuvre éphémère sera créée à « l'étang de La Plaine » et sera visible de Mai à Octobre. De très nombreuses candidatures ont été étudiées et c'est un artiste breton qui a été retenu. Sandra ROUVIER participait au jury en tant que membre de l'association du village de Chiriac avec Fanny SABATIER.

Dates à retenir:

- Une course est organisée le 2/04 par Courir en emblavez.
- la foire aux fromages pour la 2ème année consécutive le 16/04.

Ces deux évènements verront l'organisation d'un repas proposé par le comité des fêtes.

**La séance est levée à 21H.**

| La secrétaire de séance, Ameline PICHON   | Madame le Maire, Fanny SABATIER   |
|---|---|
|  | <br> |